

PLAN D' ACTIONS

-

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



TABLE DES MATIÈRES



Plan d'actions du PCAET réalisé par le SE60, Énergies Demain et GINGER-BURGEAP pour le compte des Communautés de communes Senlis Sud Oise, Aire Cantilienne et Pays d'Oise et d'Halatte.

Juin 2022

	Page
1. PLAN D' ACTIONS	3
Processus de construction et contenu	4
Échéances, suivi et évaluation du PCAET	5
Analyse globale du plan d'actions	6
Actions transversales	7
Le parc bâti & le cadre de vie	9
L'industrie	12
Les transports	14
L'agriculture & la sylviculture	17
Les énergies renouvelables et de récupération	19
Les déchets	22
L'adaptation au changement climatique	24
2. SUIVI ET EVALUATION	26
Gouvernance	27
Dispositif de suivi et d'évaluation	28
3. FICHES ACTIONS	29

PLAN D' ACTIONS

1



PLAN D' ACTIONS



PROCESSUS DE CONSTRUCTION & CONTENU

Afin de permettre l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la stratégie climat-air-énergie, plusieurs mesures concrètes ont été définies au cours d'un premier atelier en juillet 2019 (pour la partie Maîtrise De l'Energie) et un second en octobre 2019 (pour la partie EnR&R). Par ailleurs des réunions de travail supplémentaires spécifiques aux enjeux de rénovation dans le secteur résidentiel (07/10/2019) et aux enjeux d'adaptation au changement climatique (05/11/2019) ont été menées.

Le PCAET constituant un **projet territorial de développement durable**, il est donc transverse, multisectoriel et partenarial. Il fait ainsi écho à des politiques territoriales sectorielles menées et a vocation à les valoriser ou les enrichir. Aussi, les **45 actions** définies et retenues par les trois Communautés de communes dans le cadre de leur plan d'actions représentent :

- Des actions issues du fruit des réflexions ayant eu cours lors des ateliers de travail menées dans le cadre de l'élaboration du PCAET,
- Des actions s'inscrivant déjà dans une programmation associée à une démarche de planification sectorielle (PDM notamment),
- Des actions ponctuelles menées par la Communauté de communes dans le périmètre de ses compétences.



S'agissant d'un projet territorial et partenarial, ces actions peuvent être portées par et associer différents acteurs du territoire. Ainsi, de nombreux acteurs sont mobilisés et fédérés autour de la démarche et du programme d'actions : *chambres consulaires, bailleurs sociaux, associations, établissements publics, acteurs socioéconomiques, institutionnels, ingénierie territoriale, citoyens, etc.*

L'ensemble des secteurs définis dans le cadre de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au

Plan Climat-Air-Énergie (résidentiel, tertiaire, transports routiers, autres transports, industrie, agriculture, déchets, branche énergie) sont couverts par le plan d'actions des trois Communautés de communes. Les différentes fiches actions sont organisées selon la répartition sectorielle et la nomenclature suivantes :

CODE	SECTEURS	
	Actions transversales	
	Résidentiel	Parc bâti & cadre de vie
	Patrimoine public	
	Industrie	
	Transports (routiers et autres transports)	
	Agriculture & sylviculture	
	Energies Renouvelables et de Récupération	
	Déchets	
	Adaptation au changement climatique	



Action en cours



Action à venir

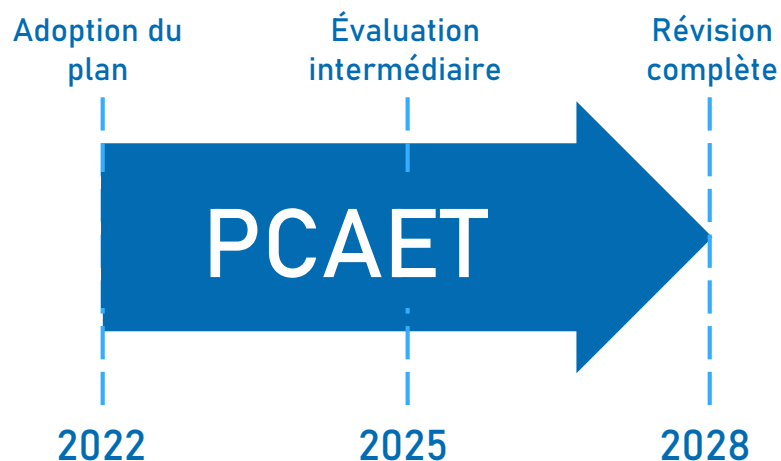
PLAN D'ACTIONS



ÉCHÉANCES, SUIVI ET ÉVALUATION DU PCAET

Le PCAET est :

- **Élaboré pour une période de 6 ans** (2022 → 2028),
- **Évalué au bout de 3 ans** (2025),
- **Révisé à la fin des 6 ans** (2028).



Si le PCAET a vocation à être évalué trois ans après son adoption dans le cadre d'un bilan, la démarche PCAET intègre également un **dispositif de suivi/évaluation** auquel sont associés des indicateurs adossés à chaque action.

Cette disposition prise dans le cadre du décret du 29 juin 2016 concernant le PCAET permet au territoire d'assurer un suivi et une évaluation dynamiques et continus de ses actions et, plus largement, de son plan.

En effet, le décret décrit le dispositif en ces termes : « Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles [L. 4433-7](#) et [L. 4251-1](#) du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

UN OUTIL DE CO-CONSTRUCTION & DE SUIVI DYNAMIQUE

La formalisation du plan d'actions et du dispositif de suivi et évaluation ont été réalisés en s'appuyant sur l'**outil PROSPER®**. Ce dernier centralise l'ensemble des informations relatives au PCAET en donnant accès à :

- Des **données statistiques et cartographiques issues du diagnostic**,
- La **stratégie quantitative** définie dans le cadre du PCAET (objectifs sectoriels, évolution du mix énergétique et éléments économiques jusqu'à horizon 2050),
- Le **plan d'actions détaillé et le tableau de bord de son suivi**, via une interface dynamique permettant de visualiser, saisir, modifier et télécharger l'ensemble des **fiches actions** (intégrant directement les indicateurs de suivi et d'avancement).



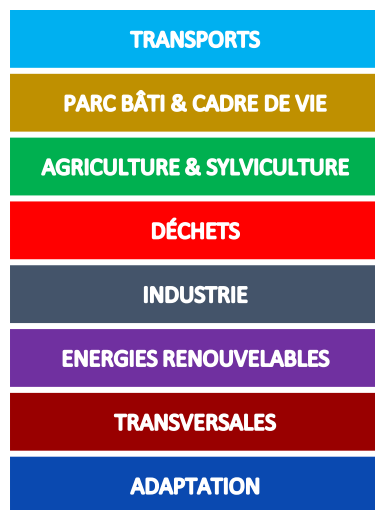
PLAN D' ACTIONS



ANALYSE GLOBALE DU PLAN D' ACTIONS

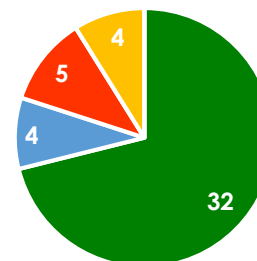
Le programme d' actions du PCAET des Communautés de Communes Senlis Sud Oise, Aire Cantilienne et Pays d' Oise et d' Halatte, est établi pour la période 2022-2028 et se compose de **45 actions**. Celles-ci ont notamment vocation à répondre aux orientations définies dans le cadre de la stratégie.

REPARTITION SECTORIELLE DES ACTIONS

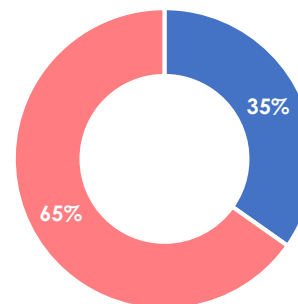


RÉPARTITION DES ACTIONS SELON LE RÔLE DES EPCI

► Un rôle clé des EPCI avec **plus des deux tiers des actions pour lesquelles les EPCI sont porteuses**. Mais une pluralité des rôles secondaires : coordinateur, incitateur, relais de communication.



REPARTITION DES ACTIONS SELON LEUR STATUT DE MISE EN OEUVRE



► Un nombre important d' actions à engager dès 2022

PLAN D'ACTIONS



ACTIONS TRANSVERSALES

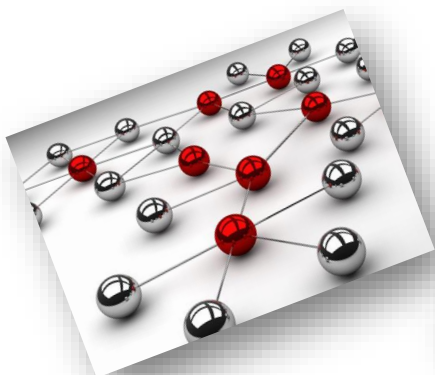
Les 4 actions transversales sont multithématiques et concernent :

- La sensibilisation des citoyens et des élus sur les enjeux air énergie climat,
- L'aménagement du territoire en cohérence avec les enjeux de développement durable,
- Le suivi de la mise en œuvre des actions du PCAET.

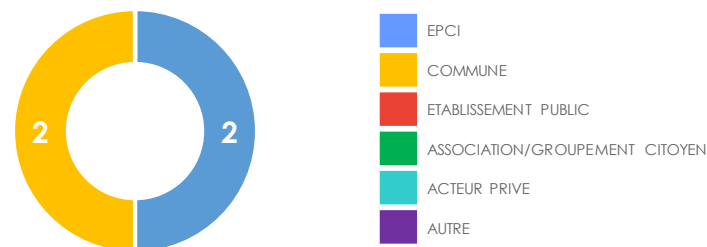


4

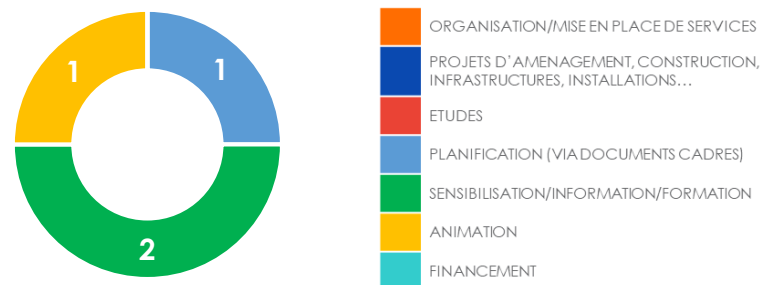
actions



Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



ACTIONS TRANSVERSALES

Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).



4
actions

1



Se doter des moyens de piloter le PCAET et mobiliser les partenaires et acteurs

2



Informier et sensibiliser les élus et agents pour en faire des relais de la transition écologique

3



Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable

4



Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire



PLAN D'ACTION



LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

Les 11 actions du secteur du parc bâti et du cadre de vie s'articulent autour des thématiques suivantes :

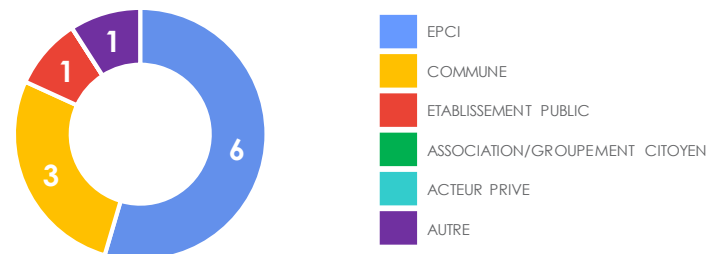
- L'accompagnement des ménages (technique, financier et dans leurs pratiques),
- La structuration de la filière de la rénovation,
- L'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public.



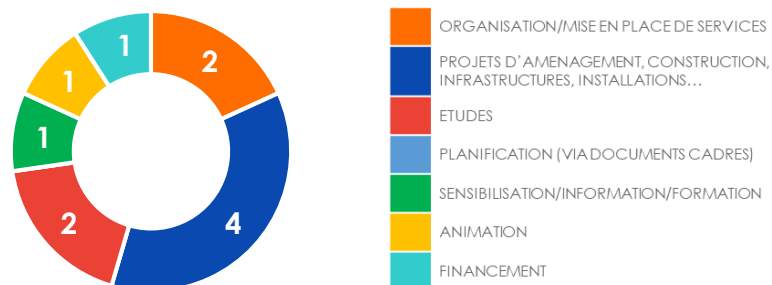
11
actions



Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE



11
actions

Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

- | | | |
|----|--|--|
| 5 | | Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique et impulser une dynamique |
| 6 | | Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat |
| 7 | | Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation énergétique |
| 8 | | Etudier la création d'une aide à l'investissement des ménages « rénovation énergétique » |
| 9 | | Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique |
| 10 | | Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation |



PLAN D' ACTIONS



LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

11
actions

11



Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal

12



Développement des opérations de maîtrise énergétiques sur le patrimoine communal et intercommunal

13



Remplacer et optimiser l'éclairage public

14



Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics

15



Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public



PLAN D'ACTION



INDUSTRIE

Les 3 actions associées au secteur de l'industrie doivent permettre d'atteindre des objectifs en matière :

- D'amélioration de la performance environnementale des industries,
- D'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

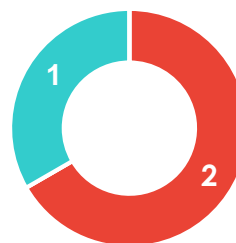


3

actions



Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



INDUSTRIE



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

3
actions

16



Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes dans les zones économiques

17



Promouvoir les dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises aux enjeux "énergie"

18



Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de type EIT



PLAN D' ACTIONS



TRANSPORTS

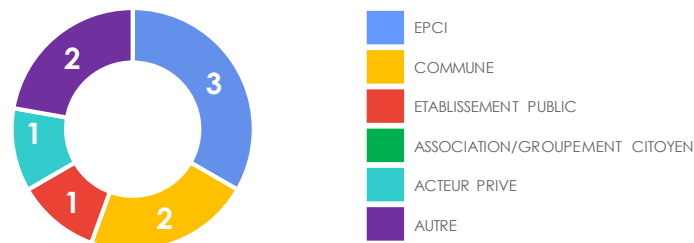
Les 9 actions du secteur des transports ont pour ambition de répondre aux enjeux suivants :

- La réduction initiale du besoin de déplacement (politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire, services alternatifs, etc.),
- Le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle,
- La motorisation des véhicules.

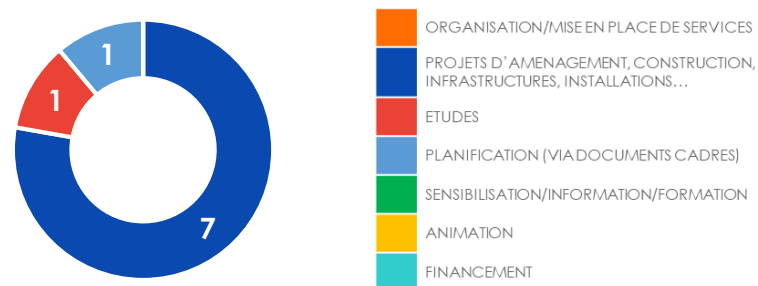


9
actions

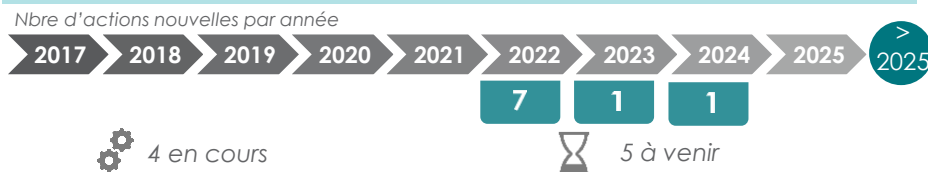
Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS








TR

TRANSPORTS



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

9
actions

- 19  Créer des aires de mobilité visant à offrir des moyens alternatifs à la voiture individuelle
- 20  Renforcer les grands pôles d'échanges multimodaux et les points d'arrêt
- 21  Renforcer les bus desservant les centres urbains, zones d'activité et pôles de mobilité rurale
- 22  Créer un service de transport à la demande en zones peu denses
- 23  Poursuivre le développement de l'offre de covoiturage sur le territoire



PLAN D' ACTIONS



TR

TRANSPORTS



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

9
actions

24



Intégrer les enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme en limitant l'étalement urbain

25



Aménager des itinéraires « modes doux » en zones urbaines et vers les gares et zones d'emplois

26



Amorcer des réflexions avec les grandes entreprises du territoire sur la construction de PDE ou PDIE

27



Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire





PLAN D' ACTIONS



AGRICULTURE & SYLVICULTURE

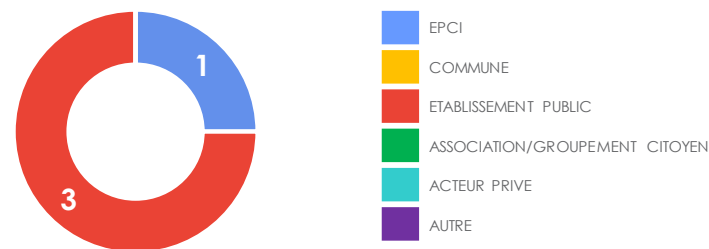
A travers les actions du secteur agricole et sylvicole, les thématiques suivantes sont abordées :

-  L'alimentation durable,
-  L'amélioration des performances environnementales des pratiques agricoles afin d'en limiter l'impact.

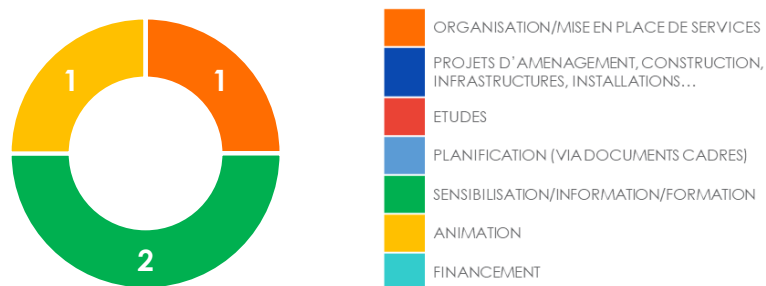


4
actions

Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



AGS

AGRICULTURE & SYLVICULTURE



4

actions



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

28



Accompagner la diminution des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) des pratiques agricoles

29



Améliorer le potentiel de stockage carbone des sols agricoles

30



Accompagner la diminution des consommations d'énergie du secteur agricole

31



Favoriser la production locale et encourager les circuits courts et de proximité alimentaires



PLAN D' ACTIONS



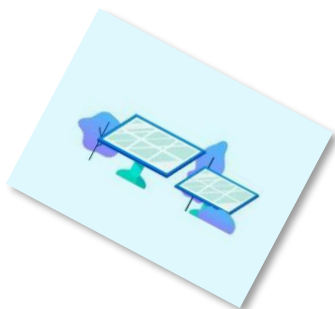
ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION

Les 8 actions liées à la production d'énergie renouvelable et de récupération recourent plusieurs enjeux :

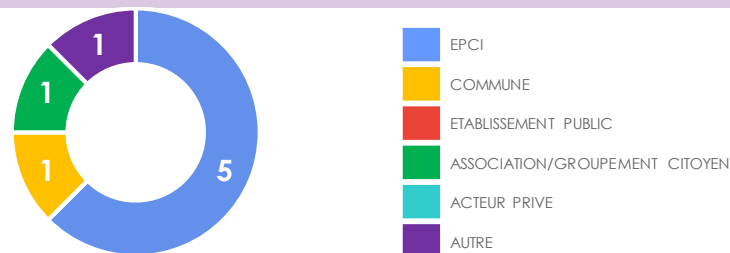
- La production d'électricité renouvelable,
- La production de chaleur renouvelable pour répondre aux besoins de chaleur (chauffage, ECS, chaleur),
- La production de biogaz,
- L'implication de la collectivité et des citoyens dans les projets d'énergie renouvelable et de récupération.



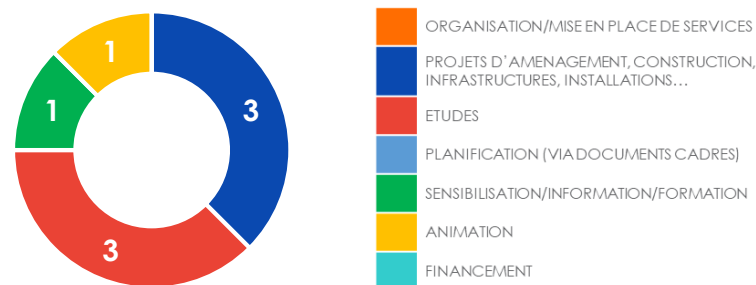
8
actions



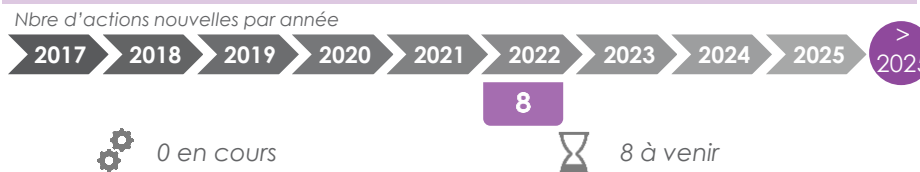
Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS








ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION

Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).



8

actions

- 32  Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés
- 33  Impliquer les citoyens dans le financement des projets EnR&R
- 34  Identifier les grandes toitures propices au PV et amorcer un dialogue avec les propriétaires
- 35  Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine
- 36  Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking



PLAN D' ACTIONS



ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

8

actions

37



Lancer un projet de méthanisation territoriale

38



Accompagner les projets de méthanisation

39



Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation



PLAN D' ACTIONS



DÉCHETS

Le secteur des déchets ne représente qu'une très faible part de émissions de gaz à effet de serre du territoire (moins de 1%), mais il constitue **une bonne porte d'entrée pour sensibiliser plus largement les citoyens aux conséquences du mode de vie de chacun sur son environnement** et pour faire entrer dans les mœurs les petites actions quotidiennes qu'implique cette prise de conscience. La réduction de la quantité de déchets à la source constitue le premier levier à activer, car « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Ainsi, l'action concernant les déchets doit permettre :

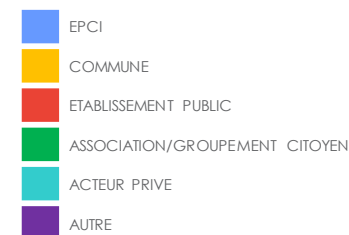
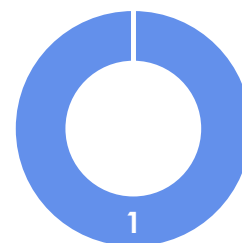
- La réduction des déchets produits,
- L'amélioration de leur gestion,
- Une meilleure valorisation des déchets.



1
action



Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



1 en cours

0 à venir

PLAN D' ACTIONS



DÉCHETS



Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

1

action

40



Poursuivre la politique de réduction des déchets et de valorisation



PLAN D' ACTIONS



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le dérèglement climatique a d'ores et déjà lieu et certaines de ses conséquences sont inéluctables. C'est pourquoi, en parallèle des mesures visant l'atténuation du changement climatique, il est nécessaire de proposer des mesures d'adaptation qui permettent de rendre le territoire plus résilient. Les cinq actions retenues concernent :

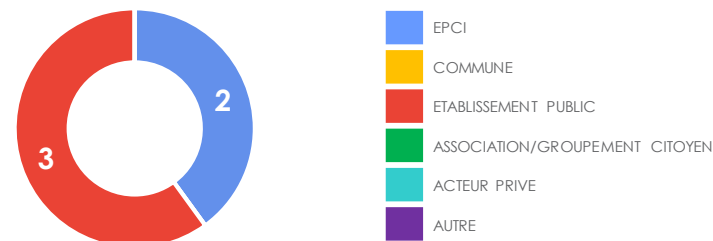
- La préservation de la ressource en eau,
- La préservation des milieux naturels,
- L'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique.



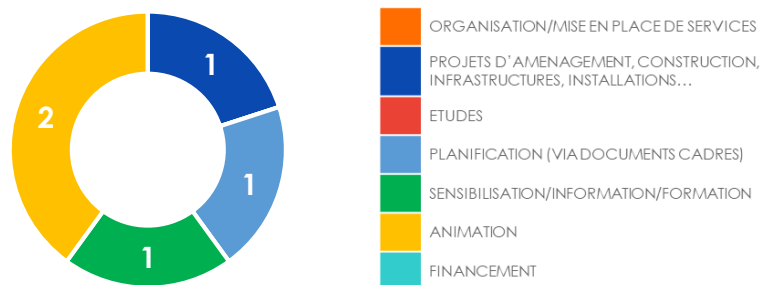
5

actions

Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).



5

actions

41



Accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural

42



Intégrer les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme

43



Intégrer les enjeux de limitation du ruissellement des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme

44



Promouvoir un usage sobre de la ressource en eau

45



S'associer aux démarches de sensibilisation et de préservation des domaines forestiers



SUIVI & ÉVALUATION



SUIVI & ÉVALUATION



DÉCRET
n°2016-849
(article 1 – IV)

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

GOVERNANCE



Pour assurer le pilotage du PCAET, les trois EPCI se sont dotés d'un **Comité de Pilotage (COPIL) transversal** destiné à assurer le suivi de l'élaboration du PCAET ainsi que sa mise en œuvre. La transversalité du COPIL est, par ailleurs, garante de la cohérence des démarches de planification sectorielles menées avec les mesures définies dans le PCAET. Ce dernier constitue, par conséquent, un ensemble de la politique de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et son adaptation pilotée par le territoire.

PRINCIPALES MISSIONS DU COPIL PCAET :

- Assurer la bonne mise en œuvre du programme d'actions défini sur la période et sa cohérence avec les objectifs stratégiques retenus,
- Valider les méthodologies et les contenus associés à chaque projet découlant des actions du plan d'actions (adéquation avec les objectifs initiaux et les enjeux climat-air-énergie et environnementaux du territoire),
- Informer les instances décisionnelles des collectivités.

COMPOSITION DU COPIL PCAET :

- Elus représentant le territoire des trois EPCI,
- Représentants des acteurs territoriaux dans les champs du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- Représentants de l'Etat, notamment la DDT60 et la DREAL Hauts-de-France.



SUIVI & ÉVALUATION



DÉCRET
n°2016-849
(article 1 – IV)

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

DISPOSITIF DE SUIVI & ÉVALUATION

Le suivi et évaluation du PCAET représentent des actions clés dans la mise en œuvre du plan. Ceux-ci sont réalisés sur l'ensemble de son cycle de vie et ont pour objectifs de **rendre compte de l'avancement de la programmation au regard des objectifs fixés**. Ils doivent permettre d'évaluer le déploiement des actions ainsi que leur efficacité.



LE SUIVI

= tout au long de la mise en œuvre du plan (en continu)

1

- Visé à apporter une vision quantifiée de l'avancement des actions.
- Réalisé sur la base d'indicateurs associés à chacune des actions. Ceux-ci sont définis lors de la construction des actions.



L'ÉVALUATION

= exercice ponctuel établi au bout de trois ans

2

- Porte sur l'avancement et la qualité du programme d'actions au regard des objectifs fixés.
- Peut intégrer une appréciation des moyens déployés pour la mise en œuvre afin de s'inscrire dans une démarche itérative.

Objet	Suivi	Évaluation
Déroulement :	Continu	Ponctuel
Fonction :	Mesurer	Appréier
Objectif :	Rendre compte d'un résultat	Faire évoluer (amélioration continue)
Réalisation :	Services internes	Prestataire externe ou service évaluation

MISE EN ŒUVRE DU SUIVI



- Chaque porteur d'action réalise le **suivi des indicateurs** associés à chacune de ses actions ou fournit les informations/données nécessaires au suivi.
- Le chargé de mission PCAET assure le suivi de l'ensemble des actions du plan en agrégeant l'ensemble des données de suivi dans l'**outil PROSPER®** afin de rendre compte de son avancement et de sa performance. Cette agrégation des indicateurs est disponible au sein d'un **tableau de bord** fourni par l'outil.



EXTRAIT DE TABLEAU DE BORD PROSPER ®

Code	Description	Année	Indicateur	Unité	Valeur	Objectif	Progression
ASB.S.O	Ancrer la restauration scolaire dans l'introduction de produits locaux de proximité	2022	Nombre de communes signataires de la Charte	Nombre	40	18	<input type="checkbox"/>
			Part des produits locaux	%	80	0	<input type="checkbox"/>
			Création de l'outil numérique et cartographique	Oui/Non	0	0	<input type="checkbox"/>
ASB.S.O	Promouvoir les circuits courts locaux à destination du grand public	2022	Mise en œuvre d'une campagne de promotion des producteurs, artisans, restaurateurs et des produits	Oui/Non	0	0	<input type="checkbox"/>
			Mise en place d'un Détail Famille à Alimentation Positive	Oui/Non	0	0	<input type="checkbox"/>

Actions

Indicateurs

Suivi des indicateurs

FICHES ACTIONS

